

Message de la Mairie :

Vous venez de recevoir vos factures d'eau ce jour, dont l'édition est du mois de décembre 2017.

Nous vous prions de bien vouloir noter que vous avez bien entendu jusqu'à la fin du mois pour de vous acquitter de cette dernière. Le paiement est pour le 28/02/2018 au plus tard.

La commune les ayant remis mi-décembre auprès des services de la Trésorerie, et suite à plusieurs soucis de lectures de fichiers, ces dernières ont été adressées tardivement aux administrés.